

La politique industrielle en Wallonie

La crise financière de 2008 a engendré une crise économique que nous subissons encore aujourd'hui et dont la Wallonie n'a pas épargnée. Celle-ci se matérialise tous les jours par des restructurations et des fermetures d'entreprises.

Cette situation met en lumière avec insistance la nécessité de mettre en œuvre une politique industrielle publique efficace, capable de faire face aux mutations industrielles présentes et à venir.

Des initiatives publiques ont déjà été prises : soutien à l'innovation, à l'exportation, à la formation, politique des pôles de compétitivité, politique de clustering, soutien à l'investissement...

Il apparaît néanmoins qu'il convient de compléter et/ou coordonner l'ensemble des initiatives existantes. Diverses pistes existent :

1. La mise en place d'une Cellule « prospective »

Il est indispensable que la Wallonie dispose des outils lui permettant d'anticiper les mutations industrielles et sociétales.

Ainsi, une Cellule « prospective » devrait être créée au sein de l'Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS). Le texte fondateur de cet institut le prévoyait mais cette Cellule n'a jamais vu le jour.

Dans un premier temps, il convient de faire le relevé des organismes réalisant des travaux prospectifs tels l'Institut Jules Destrée ou la Conférence permanente du développement territorial (CPDT) afin d'éviter les doublons et d'utiliser au mieux les moyens publics qui leur sont octroyés. La Cellule devrait organiser un travail de réseau avec ces différents intervenants.

Cette Cellule pourrait être chargée de missions telles que :

- L'analyse de l'évolution des secteurs et des activités économiques de manière à faciliter le (re)positionnement de l'économie wallonne.
- Le suivi de l'évolution des métiers, des qualifications requises afin de réajuster l'offre des formations adéquates à l'exercice de nouveaux métiers ou des métiers en évolution.
- Un examen approfondi des mesures légales ou réglementaires en provenance de l'Europe, du fédéral, qui seront appliquées aux entreprises implantées sur le territoire wallon et qui seront de nature à modifier leur processus de fabrication, les matériaux utilisés, voire leur production.

A cet effet, on peut prendre pour exemple la fin du film alimentaire « classique », remplacé par un film biodégradable. Quels impacts pour nos entreprises actives dans ce secteur ? Comment peuvent-elles s'adapter à ce changement ? Cette réglementation offre-t-elle des opportunités de marché à des entreprises wallonnes ?

2. L'enseignement

Lors de son dernier Congrès, la FGTB wallonne rappelait l'importance de l'enseignement comme fondement du développement social, de l'émancipation individuelle et collective, et de l'accès à l'emploi. Pour atteindre ce dernier objectif, il apparaît évident qu'une meilleure adéquation entre l'offre de formation dispensée et la demande en matière de main-d'œuvre doit être réalisée.

A cet effet, associer le secteur de l'enseignement aux travaux de la Cellule Prospective, et plus particulièrement à ceux consacrés à l'évolution des métiers et des qualifications requises pour les exercer, s'avère indispensable.

3. La coordination, l'amélioration de l'efficacité et de la complémentarité des outils publics de financement des entreprises et de développement économique

En matière de soutien financier, la Wallonie dispose d'outils tels que la SRIW, la SOWALFIN, la SOGÉPA, les invests et la SOWECSOM.

Tous ont leur raison d'être et leur spécificité. Néanmoins, force est de constater que l'efficacité globale du dispositif pourrait être améliorée.

Dans cette optique, divers « problèmes » ou « dysfonctionnements » devraient être résolus :

- a) A l'heure actuelle, des entreprises ne trouvent pas d'« interlocuteur » parmi les outils existants. Il conviendrait que, à l'avenir, dans le respect notamment des réglementations européennes, une solution soit apportée à ce manquement.
- b) Les produits financiers offerts (prises de participation, garantie, prêts...) ne correspondent pas nécessairement aux besoins des entreprises. Une réflexion sur l'adéquation des produits aux besoins doit être initiée.
- c) Il n'est pas rare de voir des outils financiers publics soutenir des entreprises d'un même secteur (ne fabricant pas forcément les mêmes produits) et, par là-même, renforcer la concurrence entre celles-ci sans qu'une réflexion préalable sur la complémentarité des outils de production, des produits, des réseaux de distribution, des dites entreprises n'ait été menée.

Ces différents points montrent à suffisance la nécessité de créer un « lieu de coordination » capable d'apporter des réponses aux problèmes évoqués.

4. La création d'une « Conférence permanente du développement économique et social »

Le rôle de la Région wallonne dans le développement économique ne se limite pas à l'intervention de ses outils financiers.

A leurs côtés, le Forem, l'AWEX, l'OFI, l'IFAPME, l'administration wallonne (aides à l'expansion, à la recherche, à l'innovation...), les intercommunales de développement... jouent un rôle dans l'expansion de la Région.

Leurs actions ne sont pas coordonnées, les uns ne connaissent pas obligatoirement les contraintes des autres, les délais d'intervention sont différents, les informations ne sont pas échangées...

Dès lors, il semble évident que la mise sur pied d'une « Conférence permanente du développement économique et social », où chaque opérateur (mis sur un pied d'égalité) pourrait, d'une part, relayer son expertise, ses desideratas, ses souhaits... et, d'autre part, comprendre le fonctionnement et les impératifs des autres.

Ce type d'outil serait de nature à améliorer l'efficacité globale des dispositifs de soutien à l'activité économique.

5. Le « portage » public

Les exemples d'entreprises qui subissent une restructuration, voire une fermeture, sont légion.

Les raisons invoquées par la direction pour en arriver à cette situation sont multiples : délocalisation vers des pays émergents, recentrage sur le métier de base, manque de rentabilité...

Dans certains cas, aucun repreneur ne se manifeste. Dans d'autres, les directions ne souhaitent pas que tout ou partie de l'entreprise soit reprise afin d'éviter tout risque de concurrence future.

Cette deuxième situation est particulièrement inacceptable. Néanmoins, dans les deux cas, la Région devrait pouvoir effectuer un « portage » temporaire (qui peut durer plusieurs années) de l'entreprise/du département afin d'assurer sa viabilité et de laisser le temps de trouver un partenaire industriel.

Pour que ce portage puisse se réaliser, l'une des conditions suivantes (au-delà du respect des règles européennes) devrait être rencontrée :

- a) L'activité structure l'ensemble de l'économie wallonne.
- b) L'activité structure son secteur d'activité.
- c) L'activité structure l'économie d'une sous-région.

Ce type de mission devrait idéalement être réalisé au sein de la SOGÉPA (qui a déjà les participations sidérurgiques et les entreprises en restructuration).

Pourtant, cela nécessiterait la création en son sein d'un département spécifique. En effet, la gestion et le suivi de ce type d'opérations demandent des moyens (notamment humains) beaucoup plus importants que ceux indispensables à la réalisation de ses missions classiques.

6. L'épargne au « profit » du développement régional

Collecter l'épargne pour l'investir dans le tissu économique wallon constitue un enjeu majeur. L'épargnant aurait ainsi la certitude que son argent est bien investi dans l'économie « réelle » de sa région et que, de la sorte, il contribue au développement des entreprises et de l'emploi wallon. En outre, cette épargne bénéficiera d'une rémunération correcte et garantie ainsi que d'un avantage fiscal régional.

La Caisse d'Investissement de Wallonie avait été présentée avec cet objectif. Néanmoins, il n'a pu être rencontré en raison de nombreuses contraintes qui lui ont été imposées : durée de vie de la Caisse limitée, secteurs exclus, type d'entreprises inéligibles, impossibilité d'intervenir directement dans les entreprises, exclusivement des prêts et pas de prises de participation...

La FGTB préconise de s'inspirer de l'expérience québécoise de la FTQ (Fédération des Travailleurs et Travailleuses du Québec), qui a créé un Fonds de solidarité ayant pour objectif de collecter l'épargne et de l'investir dans des entreprises qui ont un impact sur l'économie du Québec. Il s'agit plus pour la FGTB de retenir la manière dont la FTQ est parvenue à mobiliser la population québécoise pour qu'elle investisse dans son économie régionale plutôt que le mécanisme financier qui a été mis en œuvre.

7. L'aménagement du territoire

On entend souvent dire que la Wallonie détient de nombreux atouts : située au cœur de l'Europe, desservie par des moyens de communication performants, disposant - contrairement à d'autres - de réserves importantes de terrains... Ce dernier aspect pose pourtant question. En effet, alors que les terrains existent, leur mobilisation pose problème.

En effet, à l'heure actuelle, entre la décision d'affecter un terrain à l'activité économique (cela est valable pour une autre affectation) et le moment où l'investisseur peut concrétiser son projet, il n'est pas rare que huit années se soient écoulées !

Cette situation engendre deux problèmes :

- a) L'investisseur se retranche sur une autre implantation vu la longueur des délais.
- b) La difficulté pour les pouvoirs publics de répondre efficacement aux pénuries de terrains équipés observées dans certaines sous-régions.

Il est évident qu'une réflexion doit être initiée afin de réduire les délais de mise à disposition des terrains et par là-même renforcer l'attractivité de la Wallonie. La révision d'outils tels le Schéma de développement de l'espace régional (SDER) ou le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPé) est nécessaire afin de rencontrer les problèmes soulevés.

8. La recherche et développement

Le développement économique et social d'une région passe inexorablement par une politique de la recherche et de l'innovation ambitieuse.

Une note spécifique sur ces aspects est par ailleurs rédigée.

9. La politique énergétique et les quotas CO₂

La transition vers une économie « bas carbone » constitue un enjeu primordial.

La planification souple et l'initiative industrielle publique conservent toute leur pertinence pour définir un projet de développement solidaire et ambitieux pour la Wallonie.

Une note particulière précise notre position.

Remarque

D'autres thématiques influençant le développement économique et social d'une région tels la mobilité, les transports, l'accueil des enfants,... devront également être abordés ultérieurement.

